



MAIRIE DE LAZ CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de Conseillers :

En exercice : **15**

Présents : 15

Votants : 15

L'an Deux Mil Seize.

le 03 FEVRIER,

le Conseil Municipal de la Commune de **LAZ**

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à 20 heures 30,
à la Mairie, sous la présidence de Mme Annick BARRE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28/01/2016

Etaient présents : Mme BARRE Annick, MM. BALLAVEN Louis, RIOU Jean-Yves, ALLAIN Mikaël, Mmes, MAHE Françoise, PIQUET Eliane, MM. SINGUIN Louis, JACQ Jean, KERAVAL Jean-Paul et DREAU Dominique, Mme PERENNEC Yvette. LEVENEZ Nicolas, KERIVOIS Corinne, GUEGUEN Emile, HUGUENIN Hervé.

Secrétaire de séance : Mahe Françoise.

La séance s'ouvre à 20h30.

1. Objet : Approbation du compte rendu du conseil municipal du 18 Janvier 2016 :

Madame le Maire fait lecture aux conseillers du compte rendu du Conseil Municipal du Lundi 18 Janvier 2016.

Le Conseil Municipal, après lecture et à l'unanimité des membres présents,
Approuve le compte rendu du Conseil Municipal du 18 Janvier 2016.

2. Objet : Demande de subvention D.E.T.R 2016 :

L'étude de faisabilité et de programmation pour le regroupement des services publics et logements sur le site de l'ancienne école dans le cadre de la revitalisation du centre bourg, réalisé par la SAFI étant terminé, le plan de financement global a été établi et réparti en 3 tranches.

L'objet de la présente demande de subvention est pour la tranche 1 : Rénovation de bâtiments communaux et s'établi comme suit :



FINANCEURS	Dépense HT Subventionnable De l'opération	Taux sollicité	Montant sollicité de la subvention
Etat- D.E.T.R	731 000 €	40%	292 400 €
Région-COB	270 000 €	20 %	54 000 €
Département	282 900 €	20 %	56 680 €
Autres financements publics	294 000 €	20 %	58 800 €
TOTAL des aides Publiques sollicitées (cumul plafonné à 80% du montant H.T)			461 880 €
Montant à la charge du maître d'ouvrage (autofinancement minimum de 20%)			269 120 €
TOTAL (coût de l'opération HT)	731 000 €	63.18%	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,
Autorise Madame Le Maire à faire la demande de subvention pour la DETR 2016.

3. Objet : Cession de terrain à habitat 29 :

Dans le cadre de la revitalisation du centre bourg, il est prévu qu'Habitat 29 se porte acquéreur des parcelles de terrain cadastrée actuellement D 554, 634, 596, 555 et une partie de la parcelle D 981 appartenant à la propriété Le Du, en cours d'acquisition par la commune par le biais d'un portage par l'EPF Bretagne. Le projet vise à y implanter 3 logements locatifs sociaux.

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur un montant de mise en vente à hauteur de 5000 euros par lot d'environ 400 m² (soit 15 000 euros au total).

En cas d'accord du Conseil Municipal l'EPF se chargera de l'organisation de la vente au profit d'Habitat 29 au montant acté et du bornage préalable du terrain en nom et place de la commune, et ce, dès qu'Habitat 29 aura donné son accord pour la transaction.

Vu la convention opérationnelle d'actions foncières passé entre l'EPF Bretagne et la commune portant sur le bien LE DU en date du 30 mars 2015,

Vu l'acquisition du bien LE DU en date du 4 août 2015,

Vu l'étude de faisabilité et de programmation pour le regroupement de services publics et de logements sur le site de l'ancienne école de janvier 2016,

Vu l'accord du permis de démolir n°0291221500001 pour les bâtiments de la propriété LE DU en date du 3 août 2015,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,
Accepte la mise en vente de 3 lots à Habitat 29 pour un montant total de 15 000 €



Autorise Madame le Maire à signer tous les documents qui s'y réfèrent.

4. Objet : questions diverses :

- a) Demande de modification des limites de propriété cadastrée D249 appartenant à Mr Huchet Jean-Louis : Madame le Maire expose la demande de Monsieur Huchet pour la modification des limites de sa propriété sur la partie Sud est. Monsieur Huchet s'engage à prendre en charge les frais de géomètre si la commune accepte cette modification. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette modification, Il serait également intéressant de demander en échange le « petit coin » qui empiète sur la parcelle communale
- b) Madame le Maire informe le Conseil que les repas des 16 Jeunes stagiaires du Nivot qui interviennent dans le cadre de la filière bois, seront pris en charge par le lycée et non par la commune comme prévu initialement.
- c) Colonnes de tri : Un premier bilan est fait en ce qui concerne les colonnes de tri ; les emplacements sont à revoir car pour certains ils peuvent engendrer un risque d'accident et pour d'autre c'est l'accessibilité qui est remise en cause.
- d) Compteurs Linky : Plusieurs alertes ont été données concernant les nouveaux compteurs électriques Linky qui représenteraient un danger pour les usagers, la commune va prendre des renseignements pour savoir ce qu'il en est.
- e) ULAMIR : Le bilan d'activité a été présenté, les TAP (temps d'activité périscolaire) continueront à être encadrés par leurs soins au vu de la satisfaction qu'ils ont apportés pour la saison 2014/2015.
- f) Acquisition de barrières de sécurité : Une entreprise à proposé un devis pour l'achat de barrières de sécurité ; le prix est intéressant. toutefois le nombre est important et dépasse les besoins de la commune, la commune va se rapprocher de Saint Goazec pour savoir s'ils seraient intéressés pour en prendre la moitié (soit 15 barrières).
- g) La commune réfléchit à l'acquisition d'un barnum ; les associations seront sollicitées pour avis et pour savoir s'il est préférable de louer ou d'acheter ce type de matériel.
- h) Plante invasive : La Renoué du Japon est une plante extrêmement invasive que l'on trouve de plus en plus présente sur notre territoire. Il est très difficile de s'en débarrasser d'autant que la plupart du temps on la trouve dans les zones humides donc dans l'impossibilité d'utiliser des produits non biologiques. Il existe cependant un produit BIO « le KATOUN » qui arrive à éradiquer cette plante. La commune va se renseigner pour savoir où l'on peut trouver ce produit.
- i) Action pour la défense de l'agriculture : Le Conseil souhaite soutenir le secteur agricole en difficulté, il est donc proposé d'apposer un ruban noir sur les panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération.

La séance est levée à 23h20.